

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

28 février 2005

Cette séance est consacrée à la réhabilitation du site toulousain de Grande Paroisse, à la présentation par le bureau d'étude Sogreah de l'étude sur les contraintes d'inondabilité du site, et au suivi sur la réalisation d'un exercice PPI, reporté en raison de l'avenir incertain de l'entreprise Isochem.

En préambule, Jean Mahenc accuse réception d'une lettre reçue par le secrétariat de la CLI le 25 février, soit trois jours avant la réunion. Cette dernière relève des manquements dans le dernier compte rendu, concernant notamment des remarques émises par Rose Frayssinet, représentante des Amis de la Terre Midi Pyrénées, « reprises de façon elliptique » et auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

Jean Mahenc, tout en notant qu'il est dommageable de recevoir si tardivement une lettre, demande à ce qu'une réponse écrite et précise soit apportée à l'ensemble de ces remarques.

Il ajoute qu'il avait lui-même fait une remarque sur un des points suscitant des interrogations, celui du taux de Benzène et de mercure. Alain Barafort (DRIRE) avait alors répondu en invitant à venir consulter des documents à la DRIRE. Le président de la CLI trouve cette réponse insatisfaisante et précise qu'il faut une réponse écrite. Enfin, pour que la DRIRE puisse apporter des réponses précises, documents à l'appui, le président de la CLI demande que les questions soient formulées de la façon la plus complète possible.

Alain Barafort précise à son tour que les questions posées concernaient tout autant la DRIRE, que la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) et l'industriel. Avant la prochaine séance, les industriels apportent leurs précisions et l'Inspection donnera son avis. Une réponse écrite sera faite après consultation de la DDE et de l'exploitant.

Le représentant UD-CGT, Daniel Steinmetz, fait observer que « le comité de site sur la réindustrialisation était un projet intéressant » et regrette que la préfecture ne réunisse plus depuis un certain temps ce comité.

Enfin, Jean Mahenc tient à apporter une précision par rapport à l'une de ses précédentes interventions. Le premier exercice PPI ne remonte pas à 1987 mais à 1994.

Projet de réhabilitation du site AZF :

Présentation par Yannick Charlot

Le projet de réhabilitation du site de Toulouse et du chantier requiert une double organisation, en interne et en externe. Grande Paroisse s'est fait accompagner pour la **maîtrise d'ouvrage du chantier** de plusieurs sociétés, Aquila Conseil en tant qu'assistant maître d'ouvrage et contrôle qualité, Burgeap pour le dossier servitudes, Chubb pour la sûreté du site. Les laboratoires Wessling réaliseront les contrôles analytiques des eaux seront mandatés par la DRIRE pour réaliser des contrôles inopinés. Ge Intra réalisera les relevés topographiques

des excavations et des remblais. Le groupement Cassin/SODI a été retenu pour la démolition dépollution de la partie nord du site (celle sous contrôle judiciaire). Il reste à définir un groupement d'entreprises pour la réhabilitation du site.

Pour **le projet de réhabilitation du site**, le maître d'ouvrage reste grande Paroisse (chef de projet : Yannick Charlot), aidé par Aquila Conseil pour le contrôle qualité.

Il fait intervenir les services : Inspection environnement (une équipe de trois inspecteurs) ; prévention (deux agents veillant à l'application des règles de sécurité pour le chantier) ; coordination chantier, administratif et comptable et la société Chubb pour la sûreté du chantier (avec deux personnes en gardiennage 24h/24h).

POINT D'AVANCEMENT

- Bilan des déchets industriels spéciaux (du 24/09/2001 au 31/12/2004) :

La quantité totale de déchets sortis du site est de 17 513 tonnes.

Six filières d'élimination (traitement en centre d'enfouissement classe 1, physico-chimique, biopile, valorisation interne, valorisation, externe et incinération) ont été utilisées.

La quantité totale de déchets « amiante-ciment » est de 2570 tonnes.

Jean Mahenc demande en quoi consiste le traitement Biopile ? **M. Charlot** répond qu'il s'agit d'un traitement biologique in situ des terres.

- Bilan des matériaux de démolition :

La quantité totale des matériaux de démolition (du 11/11/02 au 31/12/04), concernant la partie nord du site, est de 137 245 tonnes. Il est précisé que ces matériaux sont encore aujourd'hui stockés en sécurité sur le site et classés en deux catégories : inertes et non inertes. Les matériaux inertes ont été utilisés en tant que remblai sur le site. Les matériaux impactés par les pollutions sont stockés près de leur zone de sondage. Ils seront traités dans un délai maximal de trois ans.

Les quantités les plus importantes concernent le béton (39 744 t), la ferraille (46 438 t), les DIB (déchets industriels banals, 15 820 t), les gravats (13 537 t), et les enrobés (10 725 t).

Il est rappelé que le projet de réhabilitation du site prévoit que la zone est sera à moyen terme une zone verte tandis que la zone ouest doit être réaménagée pour le projet Cancéropole et d'autres usages.

- Bilan des consultations :

Le suivi de la qualité des eaux a été attribué au groupement Wesling-Arcadis qui a mené une première campagne en décembre 2004. Une prochaine est prévue courant mars.

La réalisation des relevés topographiques a été attribuée à GE Infra.

Le dossier des servitudes à Burgeap.

La démolition de la zone nord au groupement Cassin/SODI .

Les réponses aux appels d'offres pour la réhabilitation du site et le traitement des lots ont été reçues. L'attribution est prévue pour mi-mars.

Concernant le plan de localisation des spots de pollution, il est précisé qu'il s'agit d'une première délimitation, qui sera affinée progressivement dans les semaines qui viennent. Le code en jaune correspond à la présence en arsenic et phénols, en rouge à la présence

d'hydrocarbures, en bleu à du plomb et en vert à du mercure (deux spots + un autre en dehors du périmètre mais qui sera traité de la même manière).

La méthodologie permettant de définir la délimitation des zones polluées est présentée sur la base de 2 exemples.

La cubature des spots pollués est estimée dans une fourchette allant de 9291 à 37 276 tonnes. Elle sera plus proche de cette dernière valeur.

Il reste des compléments d'informations à acquérir : les cubatures à affiner, réaliser des sondages complémentaires en périphérie des spots, procéder à des sondages complémentaires sur l'intégralité de la zone ouest (en cours). Les sondages ont été réalisés à ce jour sur l'intégralité des zones constructibles.

Le rôle du service prévention est de mettre en place des procédures relatives à la sûreté du site et à la prévention des incidents/accidents, de conseiller les différentes entreprises intervenantes, de s'assurer de la bonne application des procédures et de réaliser l'accueil sécurité de chacun des travailleurs ayant à intervenir sur le site.

Le rôle du service hygiène/sécurité est de veiller au contrôle de l'accès au site (stipulé par l'arrêté préfectoral), et à la surveillance globale du site. Il devra aussi être vigilant sur l'empoussièrement et les expositions potentielles des travailleurs. Pour l'instant, l'industriel atteste l'absence totale de danger.

Le rôle du service, en charge du chantier, est de suivre et contrôler les modes opératoires des entreprises intervenant sur les matériaux de démolition et les terres polluées et de superviser les différents chantiers. Un modèle de mode opératoire est présenté.

Le rôle de l'inspection-environnement est de suivre et contrôler la traçabilité des matériaux de démolition et des terres polluées, d'inspecter les ouvrages ou les sols en cas de nouvelles découvertes, d'assurer la pesée de tous les véhicules entrants ou sortants du site, et de veiller à la production et à l'archivage des différents bordereaux de suivi et de pesée.

En mars 2003, la caractérisation des ouvrages a été faite avant démolition. Tous les matériaux ont été tracés et classés en inertes ou non inertes. Les matériaux non inertes sont tracés, regroupés sur une aire. Les matériaux inertes sont regroupés, servent de matériaux de remblais sur le site.

Une procédure pour une zone excavée est présentée.

L'industriel s'est assuré le rôle d'un assistant maître d'ouvrage avec le bureau Aquila, dont le rôle est de conseiller le maître d'ouvrage, d'assurer un contrôle qualité externe des prestations réalisées par les entreprises extérieures, de valider les cubatures de matériaux pollués, le tout dans une logique d'objectifs de résultats et non de moyens.

- Le chantier de réhabilitation

Plus de 20 sociétés ont répondu aux appels d'offres, la plupart en partenariat pour offrir des variantes compétitives. Les réponses comprennent des combinaisons de traitement sur et hors site.

Les solutions hors site

Elimination en centre d'enfouissement de classe 1 ou 2 ou traitement en biocentre.

Mais cette solution ne peut concerner que des résidus ultimes, c'est à dire qui ont déjà suivi un traitement, précise l'industriel, qui semble s'orienter vers un traitement sur site.

Le traitement sur site

Les solutions de traitement sur site peuvent être : lavage sur site, désorption thermique, traitement biologique. Les terres dépolluées peuvent ainsi être utilisées comme remblais.

Avant tout traitement, les travaux préparatoires prévoient un tri analytique des terres et des matériaux pollués, un concassage, un criblage et un tri granulométrique.

Planning réglementaire

Le projet de réhabilitation, réparti en deux phases (zone ouest et est) s'étendra jusqu'à juin 2007. La zone ouest sera achevée en juin 2006 voire probablement avant. La zone est sera dépolluée dans un délai de trois ans. La priorité étant la dépollution de la zone ouest afin qu'elle puisse accueillir le projet du Cancéropôle.

L'approche vise à purger les zones, à stocker sur la zone est et à traiter dans un second temps. Ce qui explique, précise l'exploitant, le temps de dépollution, sujet prêtant à controverse.

DEBAT

Yves Favard (AVPRI) revient sur le volume de terres polluées (37 000 m³), sur le traitement qui serait a priori choisi (sur site) et souligne que ce ne sera pas sans impact sur l'environnement. Aussi, il rappelle une mention de l'arrêté préfectoral qui stipule que la zone doit être entièrement clôturée par un grillage de 2 mètres de haut pendant la durée des travaux tout en faisant remarquer que le problème des poussières sera réel. « Quelles seront les mesures prises à ce sujet ? ».

Yannick Charlot (Grande Paroisse) : « Nous avons déjà fait des campagnes de mesure de poussières. La seule problématique qui se pose pour l'instant est celle de la silice. Mais nous avons prévu des moyens de protection des travailleurs et d'abattement des poussières, et ce, dès le concassage. Nous allons poursuivre les mesures. La meilleure solution demeure la prévention, donc la priorité a été mise sur les modes opératoires ».

Lucienne Réal (comité de quartier Croix de Pierre), demande alors si ces précautions seront suffisantes en cas de fort vente.

Yannick Charlot répond qu'au moindre problème, le chantier sera stoppé.

Yves Favard : « Il va y avoir entre 2006 et 2007 chevauchement des calendriers entre les deux phases de dépollution, avec un volume à traiter qui va converger vers la zone est. Un dispositif de sécurité spécifique est-il prévu à cet égard ? »

Jean Mahenc demande à ce propos pourquoi il a été choisi de procéder ainsi.

Yannick Charlot : « Tout évacuer hors site était une solution qui présentait un bilan environnemental très négatif, du fait du volume à traiter et de la capacité des centres d'enfouissement d'autant qu'ils ne peuvent recevoir que des déchets ultimes. Sans parler du trafic routier généré ».

Lucienne Réal : « Quel est le volume de déchets ultimes ? »

Yannick Charlot : « Je ne peux pas répondre car n'ai pas retenu cette solution. Nous voulons limiter l'envoi sur les routes d'un volume important de déchets ultimes ».

Alain Barafort (DRIRE) précise pour répondre à Yves Favard que les modalités de réhabilitation du site font l'objet d'un plan d'assurance qualité durant toute la phase du chantier. Il comprend outre un descriptif des travaux de réhabilitation à effectuer (quantification des zones à traiter, excavation des zones à traiter, modalités de contrôles et de stockage des matériaux, devenir de ces matériaux) des mesures pour empêcher ou limiter les envois de poussières. Il ajoute que chaque matériau (terre polluée, matériau de démolition, déchet) doit faire l'objet d'une fiche d'identification et de traçabilité (code du matériau selon la nomenclature déchet, caractéristiques physiques et chimiques, mode de conditionnement,

traitement d'élimination prévu....) et assure qu'il ne s'agit pas de déplacer les matériaux extraits de la zone ouest pour les stocker sur la zone est.

NDLR CF arrête préfectoral : « Les matériaux pollués sont excavés et doivent être triés par catégorie de façon à éviter le mélange avec des matériaux propres. Une seule aire de tri et de stockage temporaire des terres et matériaux de démolition pollués doit être créée sur le chantier. Cette aire est constituée de casier spécifique à chaque nature de polluant ».

M. XXXX « Jusqu'à quand sera assurée la surveillance de la qualité des eaux ? Sera-t-elle assurée au-delà de 2007, date de la fin du chantier ? »

Yannick Charlot : « Le benzène et le mercure sont d'ores et déjà suivis ainsi que de nombreux autres paramètres identifiés dans l'EDR. Une forte concentration en benzène est apparue sur un de nos piézomètres (n°23) à la limite du bras inférieur ; c'est pourquoi il est suivi trimestriellement. Les forages resteront actifs pendant deux ans durant la phase du chantier ».

Christine Dachicourt-Cossart (DRIRE) précise que l'arrêté préfectoral stipule que la surveillance fixée pour 2 ans à une fréquence trimestrielle, devra être maintenue au-delà des deux ans à une fréquence pouvant être revue en fonction des résultats de la période précédente.

M. XXXX : Nous avons demandé à la mairie des précisions sur la possibilité d'existence d'un drain. Pourrions-nous avoir des réponses ?

Le représentant de la mairie de Toulouse, répond que dès que la mairie disposera d'éléments d'informations, elle en fera part.

Lucienne Réal rappelle qu'il a été mis en exergue par Grande Paroisse et que l'entreprise dispose donc d'informations.

Jean Mahenc intervient pour dire à ce propos que cette question est « un exemple de ce qui peut entamer la confiance, témoignant que cette question a déjà été soulevée en séance ».

Le représentant de la mairie ajoute qu'à la précédente réunion, il avait précisé qu'il existe bel et bien une galerie à hauteur de la nationale mais qu'il ne s'agirait pas de celle à laquelle se réfère Grande Paroisse. « C'est l'industriel qui l'a détecté et a dit que ce drain avait été décelé à partir d'archives de la mairie ».

Jean Mahenc ajoute que cette question restera confuse tant que des documents n'auront pas été présentés. « Il a été dit en séance qu'il existait. Il faut désormais savoir « où se trouve cet égout fantomatique ».

Lucienne Réal rappelle que sa localisation a été précisée en séance.

Le représentant de la mairie précise qu'il n'y a pas de rétention d'informations de la part de la mairie. « Le problème est posé : il y a un drain quelque part. Nous attendons d'avoir plus d'informations ».

Alain Barafort : « Nous savons qu'il existe. La question est d'en connaître les limites pour savoir s'il va au-delà du périmètre d'investigation de Grande Paroisse ».

Daniel Steinmetz (UD CGT Isochem), s'interroge sur les procédures d'abattage des poussières.

Jean Mahenc, dans le même esprit, demande s'il n'y a pas risque que le chantier ne génère sa propre pollution.

Yves Favard demande si le plan d'assurance qualité est déjà rédigé.

Yannick Charlot : « Le plan d'assurance qualité, qui doit assurer la traçabilité, n'est pas encore rédigé puisque le choix du traitement n'a pas encore été fait ». Il rappelle que toutes les dispositions seront prises pour limiter les envols de poussière (abattage à l'eau).

Alain Ciekanski (Les Amis de la Terre), revient sur le problème des points de captage d'eau potable et souhaiterait des précisions sur le traitement de désorption thermique.

On lui répond que le traitement consiste à chauffer.

Christine Dachicourt-Cossart précise que la société Grande Paroisse doit encore fournir à l'inspection des installations classées une délimitation précise de la pollution au-delà de son périmètre. C'est en fonction de ces résultats qu'il sera décidé d'interdire l'utilisation de l'eau dans un périmètre qui sera défini. Cela sera notifié dans le dossier de servitudes.

Il est en outre précisé que toutes les techniques de dépollution seront contrôlées (abattage, poussières). Toute technique temporaire devra répondre aux prescriptions fixées dans l'arrêté préfectoral.

Yves Favard (AVPRI) demande si toutes les analyses du sol ont été faites, y compris celle du périmètre sous contrôle judiciaire pour les besoins de l'enquête.

Yannick Charlot répond que pour l'instant, il n'en pas l'autorisation.

Yves Favard fait alors remarquer qu'il s'agit d'une « sacrée hypothèque sur la maîtrise des délais du chantier ». Il s'étonne des délais pris par l'autorité judiciaire, lesquels freinent le chantier de dépollution du site.

Jean Mahenc tient à ce qu'il soit mentionné que la CLI fait observer que les scellés mis par l'autorité judiciaire hypothèquent la réhabilitation du site.

Yves Favard ajoute qu'ils freinent d'autant plus le chantier puisque ces terrains sont situés en zone ouest, première zone à devoir être dépolluée.

Le représentant de Grande Paroisse précise qu'il faudra à la fois démanteler et évaluer, ce qui va demander encore du temps.

Suite à une nouvelle question sur la qualité de la nappe phréatique, il est répété qu'il n'y pas d'interdiction formelle actuellement d'utiliser l'eau. **Alain Barafort** ajoute qu'aucun puits privé n'a été recensé dans la zone située à l'aval du site et présentant des concentrations en produits azotés supérieurs aux normes de probabilité de l'eau.

André Savall (président du SPPPI), veut attirer l'attention sur le fait que la réalisation du projet Cancéropole est pris comme postulat pour déterminer les délais du chantier dépollution. Il précise qu'il ne trouve pas cela « complètement subtil, compte tenu de la gravité du sujet, même si le projet en soi est intéressant. Il y a une incohérence, que je dénonce ».

Yannick Charlot répond que ces débats sont vains. « Toutes les solutions de dépollution d'un site sont aujourd'hui éprouvées ».

André Savall ajoute qu'il existe effectivement « un lot de techniques pour dépolluer, que l'on maîtrise. Mais un tel chantier repose aussi sur une question de moyens et de programmation. En un an, on peut régler le problème vite et bien à condition de vouloir y mettre les moyens.

Yannick Charlot abonde mais rappelle qu'on leur reproche assez souvent d'aller trop vite.

Alain Barafort précise néanmoins que la région comporte peu de filières de traitement. Par exemple, la société Occitanis est en mesure de stocker 30 000 tonnes par an de déchets ultimes. Elle ne pourrait recevoir de ce chantier que 2 à 3000 tonnes. La pollution du site est essentiellement une pollution métallique, installée jusqu'à 50 à 80 cm du sol. Elle exige donc une excavation et élimination dans un centre d'enfouissement de déchets spéciaux. Or, son volume représente 1 fois et demie la capacité de traitement d'Occitanis. « Il n'est donc possible de prendre en charge de tels volumes au niveau de la région d'autant que plusieurs sites doivent faire l'objet de dépollution. C'est aussi pour ces raisons qu'il n'est pas possible d'agir rapidement ».

Pascal Coursier (Communauté d'agglomération du Grand Toulouse), ne comprend pas les débats puisqu'il est dit que la zone ouest sera dépolluée dans les 18 mois.

André Savall rappelle que l'élément majeur et déclencheur du timing est le Cancéropole. « J'entends dire maintenant par Alain Barafort que le seul traitement possible, c'est hors site. Cela veut-il dire que l'on va traiter hors site ? »

Jean Mahenc : « Il y a une question de planning. La CLI est là pour être vigilante à cet égard. Le débat avance. Il faut qu'un point sur l'évolution du chantier soit systématiquement fait à chaque réunion de la CLI ». Et pour que les débats avancent bien, il demande à ce que toutes les interrogations soient adressées avant la tenue de la CLI.

Les contraintes d'inondabilité du site

Cartographie des zones inondables de la Garonne dans la partie sud de Toulouse (étude présentée par le bureau d'études Sogreah)

Le représentant de la mairie de Toulouse rappelle qu'il s'agit d'une étude commandée en 2002, ayant fait l'objet d'un complément en 2003. L'objectif était de connaître les contraintes d'inondabilité du site en prévision de la réalisation du projet Cancéropôle.

Suite à l'explosion d'AZF, des secteurs ont été détruits et devaient être réaménagés avec une contrainte d'inondation forte mais avec une connaissance qui commence à dater, explique M. Montané, le représentant du bureau Sogreah, chargé de l'étude. La ville de Toulouse a donc voulu actualiser sa connaissance du risque d'inondation, base de travail à sa réflexion sur le réaménagement du site.

Cette étude a permis de mettre à jour la loi hauteur/débit au Pont Neuf, de déterminer les limites d'inondation « toutes crues » en amont du Pont Neuf (situation importante pour la sécurité en cas de crue) et d'affiner la connaissance et la cartographie du risque inondation (mise à jour de la relation entre hauteur, vitesse et aléas).

L'enjeu réside dans la connaissance du risque inondation pour de faibles et moyennes crues (déterminant pour intégrer les données dans le Plan d'intervention communal) et dans la mise en cohérence d'un contexte inondation précis et des secteurs à réaménager.

Le domaine d'étude s'étend de 8 km de long et de 0,25 km à 1,5 km de large, avec une pente moyenne de 0,1 %.

Les particularités hydrauliques

- Des écoulements ceints et ramifiés.

Les digues en aval de la rocade sud délimitent le champ d'inondation de la Garonne.

La Garonne se sépare à la Cavaletade en deux bras qui se rejoignent au seuil du Moulin du Château, délimitant ainsi le secteur des îles.

Trois bras intermédiaires lient les bras inférieur et supérieur de la Garonne.

- Des lignes d'eau conditionnées par des ouvrages

De nombreux seuils conditionnent totalement les écoulements de la Garonne.

De nombreux ponts enjambent la Garonne.

Données hydrauliques recueillies

Il existe une masse de documents : les études hydrauliques antérieures, laisses de crues pour celles de 1977, 1981, et de juin 2000, hydrogrammes de ces crues, courbes de tarage au Pont Neuf.

Le modèle de l'étude s'appuie sur des données topographiques sur le lit mineur et majeur. Tous ces éléments ont été intégrés pour faire une maquette numérique 3D.

Il s'agit de reproduire aussi fidèlement que possible les écoulements naturels observés par l'ajustement d'un paramètre de calage, la rugosité du terrain, qui traduit le frottement plus ou moins important de l'eau en fonction de l'état de surface du terrain. Pour exemple, un secteur fortement végétalisé présente une rugosité importante et les écoulements y sont freinés. A l'inverse, le lit d'un cours d'eau constitué de sédiments présente une faible rugosité, ce qui favorise les écoulements.

Le calage du modèle a porté sur trois crues :

- 1981 : débit de 2310 m³/s et 3,45 m (hauteur à la nouvelle échelle du pont neuf)
- 1977 : débit de 3650 m³/s et 4,31 m (hauteur à la nouvelle échelle du pont neuf)
- 2000 : débit de 3740 m³/s et 4,38 m (hauteur à la nouvelle échelle du pont neuf)

Le calage est jugé satisfaisant sur l'amont et l'aval du modèle. Il est également correct sur l'amont et l'aval du bras inférieur. Les cotes calculées sur l'amont du bras supérieur sont un peu inférieures aux observations pour les crues moyennes.

Exploitation du modèle sur la crue type 1875

La crue historique, des plus hautes eaux connues, remonte à 1875.

La connaissance de cette crue s'appuie sur l'étude BCEOM (1994), qui est la référence actuelle pour la ville et les services de l'Etat, les études de la CACG (1989 et 1993) et quelques laisses de crue fournies par la DDE.

Cette crue a été modélisée en régime transitoire avec un débit de pointe de 7500 m³/seconde (hauteur d'eau à la nouvelle échelle du Pont neuf : 7,52m).

Elle s'est étalée sur 5 jours dont 2 jours de fortes montées des eaux et trois jours de crue.

Crue centennale sur la zone d'AZF

Débit de pointe : 5000 m³/s

Hauteur d'eau à la nouvelle échelle du Pont Neuf : 5,40 m

Conclusion générale

Le modèle représente fidèlement les faibles et fortes crues et globalement assez bien les crues moyennes.

Il est toutefois constaté des écarts dans le calage : Pour les crues moyennes, elles peuvent résulter d'une particularité géométrique du bras inférieur de la Garonne entre la Rcade et le Pont Coubertin.

Ce différentiel peut être résolu soit par estimation empirique de la sur-profondeur locale, soit par élargissement artificiel du lit dans le modèle, soit par complément de travaux topographiques.

Cette étude peut être utilisée comme référence pour tous les aménagements à effectuer. Chaque nouveau projet est systématiquement intégré pour actualiser les impacts. Le dernier scénario testé est celui de Sanofi.

Le représentant de la mairie de Toulouse rappelle que cette étude date de septembre 2003 dans sa finalisation. « Cette année, nous travaillons sur l'affinement du modèle. Nous avons collecté des données en 2002 à partir de photos aériennes mais les surfaces boisées sont difficiles à mesurer pour leur altimétrie. Nous avons récupéré de nouvelles données et allons pouvoir affiner la topographie à partir de connaissances réelles. Le schéma d'aménagement de la zone AZF se fait sur une base globale des impacts de l'ensemble ».

DEBAT

Fernand Bourgeat, (représentant Vieille Toulouse) : « Il est question de surélever les terrains dans les zones par apport de terres et de remblais. Sur notre commune, on a des lotissements en amont. Y-a-t-il un risque ? » Il se dit en outre surpris que la construction d'un hôpital et d'un casino soit envisagée sur une zone inondable.

Daniel Chemin (représentant de la direction départementale de l'Équipement) : « L'étude a testé les projets (à la demande des services de l'Etat). Depuis, nous y avons apporté des compléments qui vont préciser l'étude. Une des questions posées par les services de l'Etat visait à vérifier que la ligne d'eau n'était pas modifiée en amont et en aval du secteur concerné ».

M. Montané (représentant du bureau d'études Sogreah), précise qu'ils ont testé les différentes configurations des aménageurs potentiels. « Sur la base des différents projets connus à ce jour, il est avéré qu'il n'y a aucune modification préjudiciable en dehors de l'emprise foncière ».

La question est de nouveau posée sur d'éventuelles modifications en cas de surélévation d'eau.

Il est répondu « qu'elles sont locales. Vous êtes dans des secteurs préservés d'aggravation en fonction des projets envisagés aujourd'hui ».

Il est rappelé qu'avec ces scénarii cumulatifs, il s'agit justement de vérifier qu'il n'y aura pas aggravation de l'aléa. « Les différents maîtres d'ouvrage se sont engagés à ce que quel que soit le projet envisagé, il n'y ait pas d'aggravation du risque. Les derniers impacts s'arrêtent à la limite de la zone de Sanofi ».

Le représentant de la mairie de Toulouse ajoute que le site industriel, tel qu'il était configuré, freinait l'écoulement des eaux. « Certains bâtiments ont disparu et ils ne seront pas reconstruits à l'endroit actuel car ils étaient dans une zone défavorable. Ils seront reconstruits en bordure de la DN 20 sur pilotis. Il y a peu d'impact sur le risque inondation ».

Le représentant de Sogreah précise que « toute la rive gauche était extrêmement urbanisée. Au niveau global, en termes d'impact, il y a une tendance au léger abaissement du niveau d'eau du fait du nombre moins dense de bâtiments et du réaménagement globale de l'île ».

Un Exercice PPI ?

Roland Marty, représentant de la préfecture, explique les raisons pour lesquelles l'exercice PPI prévu sur le site Isochem a été suspendu.

« La préfecture s'était engagée à faire réaliser un exercice sur le site Isochem pour faire suite à l'approbation du Plan Particulier d'Intervention (PPI). Nous avons commencé à travailler sur les scénarii et les différentes phases de l'exercice, initialement prévu durant la première quinzaine de février. Un certain nombre d'événements ont eu lieu, indépendants de la sécurité. Il a été décidé de le reporter, attendant d'être assuré sur le devenir de l'établissement ISOCHEM. Si l'activité d'Isochem évolue, l'Etat en tirera les conséquences sur le plan des

secours. Le PPI est un document évolutif. Il évoluera donc en fonction du devenir de l'entreprise ».

Tout en réaffirmant la nécessité de réaliser un exercice PPI, **Jean Mahenc** reconnaît qu'un exercice fictif n'a aucun intérêt s'il n'y a plus personne sur le site. L'évolution d'Isochem sera suivie au fur et à mesure des réunions de la CLI.

Yves Favard (AVPRI), tout en étant conscient que le comité d'entreprise ne peut pas délivrer d'informations pour l'instant sur l'avenir du site, rappelle que les plaquettes réalisées dans le cadre la campagne régionale de communication sur le risque industriel sont en train d'être diffusées. Il estime par ailleurs que la démarche n'a pas été suffisamment expliquée, qu'il aurait fallu organiser des réunions pour informer, les plaquettes provoquant des inquiétudes chez ceux qui ont en sont les destinataires.

Les problèmes de diffusion et défaillance dans le portage sont également soulevés. Le chemin des Etroits aurait reçu peu d'enveloppes.

Roland Marty (préfecture) rappelle que la campagne a été lancée il y a plus d'un mois et qu'à l'époque la question du devenir du site Isochem ne se posait pas.

Daniel Steinmetz (UD CGT) souligne qu'une question a été posée sur l'avenir du site.

Yves Gendreau (directeur Isochem) rappelle que des négociations sont en cours, qu'un projet a été communiqué aux organisations syndicales, avec un échéancier de dates et de moyens, et qu'il a un devoir de réserve jusque fin avril.

Un représentant du Collectif Plus Jamais ça : « Il y a une hypothèque sur l'avenir de la société mais elle continue de gérer des risques. Les syndicats sont-ils opposés à la réalisation d'un exercice PPI ? »

Jean Mahenc rappelle que « certains ateliers ne fonctionnent pas à plein et d'autres sont en sommeil. Le fonctionnement n'est donc pas celui qui est prévu par le PPI. Est-ce très utile alors de se plancher sur un exercice PPI sur ce qui serait du très hypothétique ? »

Bernard Garcia (CHSCT Isochem) : « Les risques seront les mêmes. Nous ne comprenons pas pourquoi l'exercice a été annulé car le plan social concerne une diminution d'effectifs et non des risques ».

Yves Favard rappelle que « c'est bel et bien la question qui est posée et à laquelle les membres de la CLI attendent une réponse ».

Avant la clôture de la réunion, **Gilles Laumond (direction du site Raisio de Toulouse)** informe que l'activité de Raisio a été reprise par le groupe CIBA avec pour l'instant maintien de l'actualité existante.

La prochaine réunion est prévue pour le 9 mai. L'ordre du jour sera précisé par courrier mais un point est d'ores et déjà fixé : suivi du chantier AZF.